



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 2660

Texte de la question

M. Roland Blum attire de nouveau l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le fait que le gouvernement français n'a pas proposé l'admission de l'État d'Israël à l'Organisation internationale de la francophonie. En effet, la pratique de la langue française est au moins aussi répandue dans ce pays que dans les cinquante-cinq pays qui en font partie. Les critères religieux et politique étant exclus pour admettre un pays à participer cette organisation, et la coopération de la France avec Israël étant constante dans les domaines scientifique et culturel, il lui demande de lui indiquer à quel moment la France recommandera son admission.

Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite l'adhésion d'Israël à l'Organisation internationale de la francophonie. Cette position a été exprimée à de nombreuses reprises, y compris dans les instances francophones. Il ne suffit toutefois pas de recommander l'admission de cet État. Les règles de la francophonie, depuis l'origine, prévoient que l'État qui entend concrétiser son intérêt pour la francophonie doit faire acte de candidature. Celle-ci est examinée par le sommet qui se prononce à l'unanimité. Israël, conscient que les conditions politiques ne sont pas réunies, n'a jamais présenté de demande formelle d'adhésion. Le Gouvernement a néanmoins manifesté son soutien à Israël en favorisant, dans l'attente d'une adhésion à part entière, son rapprochement avec les réseaux francophones. L'université de Tel-Aviv a ainsi adhéré en 2005 à l'agence universitaire de la francophonie. Cette université et le collège universitaire de Netanya ont organisé, en mars dernier, un colloque sur « Israël, judaïsme et francophonie ». Le forum francophone des affaires a enregistré l'affiliation du patronat israélien. L'adhésion d'une ville comme Tel-Aviv, Ashdod ou Netanya à l'association internationale des maires francophones pourrait également être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2660

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5088

Réponse publiée le : 25 septembre 2007, page 5814